

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ AU

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES
ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

DANS LE CADRE
DU SOMMET ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

«LA FORÊT PRIVÉE, POUR L'AVENIR DE LA RÉGION»

PAR

LE SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS
DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

MARS 2015

RÉSUMÉ

Consolider et accroître les retombées économiques reliées à la forêt privée requiert de mobiliser davantage de bois en provenance des 370 000 hectares de forêts privées de la région appartenant à plus de 7 000 propriétaires forestiers. Cet objectif est réaliste puisque la possibilité de récolte annuelle est en croissance, des programmes gouvernementaux favorisant les investissements sylvicoles sont en place et un réseau de conseillers pour accompagner les propriétaires forestiers est bien déployé. Toutefois, les volumes récoltés dans les forêts privées de la région sont en décroissance pour diverses raisons. En 2012, la récolte n'avait été que de 242 000 m³s alors qu'il aurait été possible de récolter plus de 560 000 m³s si les conditions de production et de vente sur les marchés avaient été suffisantes. Le chiffre d'affaires aurait ainsi été de 43 585 517 \$ au lieu de 24 642 155 \$.

Mobiliser davantage de bois nécessitera cependant la mise œuvre de diverses mesures pour atteindre les conditions nécessaires afin de motiver les propriétaires à produire et récolter du bois :

1. Favoriser les investissements sylvicoles chez les propriétaires forestiers;
2. Accroître la synergie entre les bois des forêts privées et publiques;
3. Améliorer l'environnement d'affaires des producteurs forestiers;
4. Maintenir et renouveler la main-d'œuvre forestière;
5. Concilier la récolte de bois et la protection de l'environnement.

L'atteinte de ces objectifs nécessitera la réalisation de plusieurs actions regroupées sous forme d'orientations et demandera plusieurs modifications aux lois et règlements administrés par différents ministères. Elle nécessitera aussi une stabilité des revenus de l'activité forestière, ce qui signifie des budgets de programmes d'aide à la mise en valeur des forêts privées constants et prévisibles, des prix du bois satisfaisants aux vendeurs et acheteurs et des règles de taxation foncière et du revenu favorisant la production forestière.

L'ORGANISATION

Le Syndicat des producteurs de bois du Saguenay–Lac-Saint-Jean est un organisme constitué en vertu de la Loi sur les Syndicats professionnels. Notre Syndicat administre le plan conjoint des producteurs de bois du Saguenay–Lac-Saint-Jean. À ce titre, il organise la mise en marché des bois récoltés dans les forêts privées de la région et représente les intérêts de quelque 4 200 membres.

Le plan conjoint s'est doté, au cours des années, d'une réglementation complète lui permettant d'assumer entièrement ses responsabilités vis-à-vis ses membres et ses clients tant au niveau de la mise en marché des bois qu'à celui de la gestion forestière. À ce niveau, notre Syndicat s'avère un acteur incontournable au niveau régional. Il travaille de concert avec plusieurs intervenants publics et privés au développement de la forêt privée et des communautés qui bénéficient des retombées économiques qui en découlent.

Notre Syndicat est membre actif de la Fédération des producteurs forestiers du Québec qui regroupe 13 syndicats et offices. Elle coordonne l'ensemble des activités de ses affiliés et veille à la défense des 129 000 propriétaires forestiers du Québec. Le Syndicat est aussi affilié à l'Union des producteurs agricoles.

LA FORÊT PRIVÉE DU SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN

La forêt privée du Saguenay–Lac-Saint-Jean est constituée de 370 000 ha de forêts productives qui appartiennent à plus de 7 000 propriétaires. Même si sa superficie représente une portion plutôt marginale par rapport à la grande forêt publique de la région, celle-ci a toujours joué un rôle important dans la viabilité économique des communautés et à l'occupation du vaste territoire régional. Elle a comme principal avantage d'être entièrement située dans la partie rurale habitée où se retrouvent les municipalités et les usines de transformation de bois de la région.

Le Syndicat des producteurs de bois du Saguenay–Lac-Saint-Jean met annuellement en marché près de 400 000 m³s de bois résineux et feuillu générant ainsi des retombées économiques de plus de 25 M \$ pour les 1 500 producteurs qui récoltent ces volumes. Il faut ajouter à ces retombées celles qui proviennent des services découlant de la récolte comme le transport, l'achat d'équipement et d'essence en plus de celles générées par la transformation de ces volumes de bois. Les retombées économiques générées par la récolte de bois en forêt privée contribuent donc de façon importante au maintien et au développement de plusieurs communautés de la région.

De plus, un montant de près 3,5 M \$ est investi annuellement pour la mise en valeur des forêts privées de la région. Les principaux travaux sylvicoles réalisés sont le reboisement, l'entretien de plantation et les travaux d'éducation de peuplement. Ce montant provient, en bonne partie, de l'enveloppe provinciale de 30 M \$ allouée au programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées. Il est géré régionalement par les deux agences de mise en valeur du territoire.

Compte tenu de la spécificité du mode de gestion et d'opération de la forêt privée dans lequel ce sont souvent les propriétaires qui effectuent eux-mêmes les travaux forestiers, il est assez difficile d'estimer précisément en termes d'emplois les retombées découlant de la récolte des bois, du transport et de l'aménagement forestier.

Cependant, une étude réalisée en 2012 par la Fédération des producteurs forestiers du Québec à l'aide d'une méthodologie adaptée et de sondages sur le terrain nous a permis d'évaluer, pour l'année 2012, le nombre d'emplois liés aux activités sylvicoles en amont de la transformation dans les forêts privées du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

**Portrait des emplois liés aux activités sylvicoles en 2012
au Saguenay-Lac-Saint-Jean**

ACTIVITÉS	NOMBRE D'EMPLOIS	ÉQUIVALENT TEMPS COMPLET
GESTION DES PROGRAMMES	6	1
AMÉNAGEMENT FORESTIER	380	47
COMMERCIALISATION ET RÉCOLTE DE BOIS	595	99
TRANSPORT DU BOIS	16	16
TOTAL :	997	163

Il est toutefois important de noter que cette évaluation ne concerne que l'année 2012 et ne tient pas compte des autres activités économiques se déroulant en forêt privée comme la récolte de petits fruits, la chasse et la villégiature. De plus, il faut préciser qu'au moment de l'étude, la reprise était à peine amorcée dans l'industrie forestière et le marché du bois rond dans le résineux était moyen tandis qu'il n'y avait pas de marché important pour le bois feuillu. Le chiffre d'affaires du Syndicat étant environ 50% de celui d'avant la crise de 2008. Ce qui aurait pu ajouter plus de 100 emplois à temps complet à ce tableau.

Finalement, bien que la transformation a un effet multiplicateur important sur les emplois, l'évaluation régionale n'a pas été réalisée par manque d'informations et de temps. Ces retombées varient en fonction du volume livré aux usines et doivent être prises en compte dans le portrait industriel de la région.

LE CONTEXTE DU SOMMET ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

Notre organisation partage la vision énoncée dans le cahier de consultation et trouve emballants les défis qui s'offrent à la région et aux intervenants du milieu dans le cadre de cette réflexion sur les voies de prospérité pour les prochaines années. Nous comptons donc participer activement à cet exercice de réflexion.

Notre organisation est aussi d'accord sur les principaux constats et enjeux définis dans le cahier de consultation, mais déplore le fait qu'aucun enjeu spécifique à l'importance de la forêt privée comme moteur de développement n'ait été clairement identifié.

CONSOLIDER ET ACCROÎTRE LES RETOMBÉES RELIÉES À LA FORÊT PRIVÉE DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

Les retombées liées à la forêt privée se comptent non seulement au sens de production économique générée par l'utilisation des ressources forestières, mais aussi au sens d'occupation du territoire et de maintien de services dans l'ensemble du territoire régional. Ces retombées sont liées principalement à la sylviculture, la production et la

transformation de bois pour les usines de la région, la production de produits forestiers non ligneux et de services environnementaux pour les communautés de la région.

Pour le Syndicat, l'enjeu réside principalement dans la capacité d'utiliser les bois de la forêt privée pour la filière industrielle à un prix satisfaisant pour les deux parties et à maximiser la valeur tirée de la transformation de ces bois en produits manufacturés tout en favorisant, bien entendu, le développement de l'utilisation des autres ressources de la forêt à des fins économiques.

La forêt privée du Saguenay-Lac-Saint-Jean possède un potentiel de récolte annuelle de 695 000 m³s de bois selon les récents calculs de possibilité forestière de 2014. En 2012, lors de l'étude sur les emplois générés par les activités sylvicoles en forêt privée, la récolte n'avait été que de 242 000 m³s à cause des conséquences de la crise forestière et des impacts liés à la mise en place du nouveau régime forestier. Toutefois, considérant l'historique de production, la forêt privée de la région pourrait fournir 564 550 m³s pour le marché des produits forestiers. L'augmentation de la récolte à son plein potentiel pourrait augmenter considérablement les retombées économiques dans les communautés. Le chiffre d'affaires réel généré par les activités sylvicoles avant la transformation dans les forêts privées du Saguenay-Lac-Saint-Jean qui avait été évalué à 24 642 155 \$ en 2012 dans l'étude de la Fédération des producteurs forestiers du Québec pourrait s'élever à 43 585 517 \$ si on en exploitait le plein potentiel, une augmentation de plus de 75%.

LES MOYENS

Accroître la production de bois en provenance des 7 000 propriétaires de forêts privées du Saguenay-Lac-Saint-Jean est un objectif réalisable à moyen terme. La possibilité de récolte est en croissance, un réseau de conseillers pour accompagner ces propriétaires est bien déployé à la grandeur de la région et des programmes gouvernementaux favorisant les investissements sylvicoles sont populaires auprès de la clientèle. Toutefois les volumes récoltés depuis une dizaine d'années sont en décroissance pour diverses raisons.

Optimiser la production de bois auprès de propriétaires forestiers nécessitera une stratégie globale incluant diverses mesures favorisant l'aménagement durable et la production forestière en forêt privée.

FAVORISER LES INVESTISSEMENTS SYLVICOLES CHEZ LES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS

Malgré la faible rentabilité financière des investissements sylvicoles pour les propriétaires, les retombées économiques associées à l'aménagement forestier sont importantes; le gouvernement a donc toujours soutenu cette activité par le biais de multiples programmes.

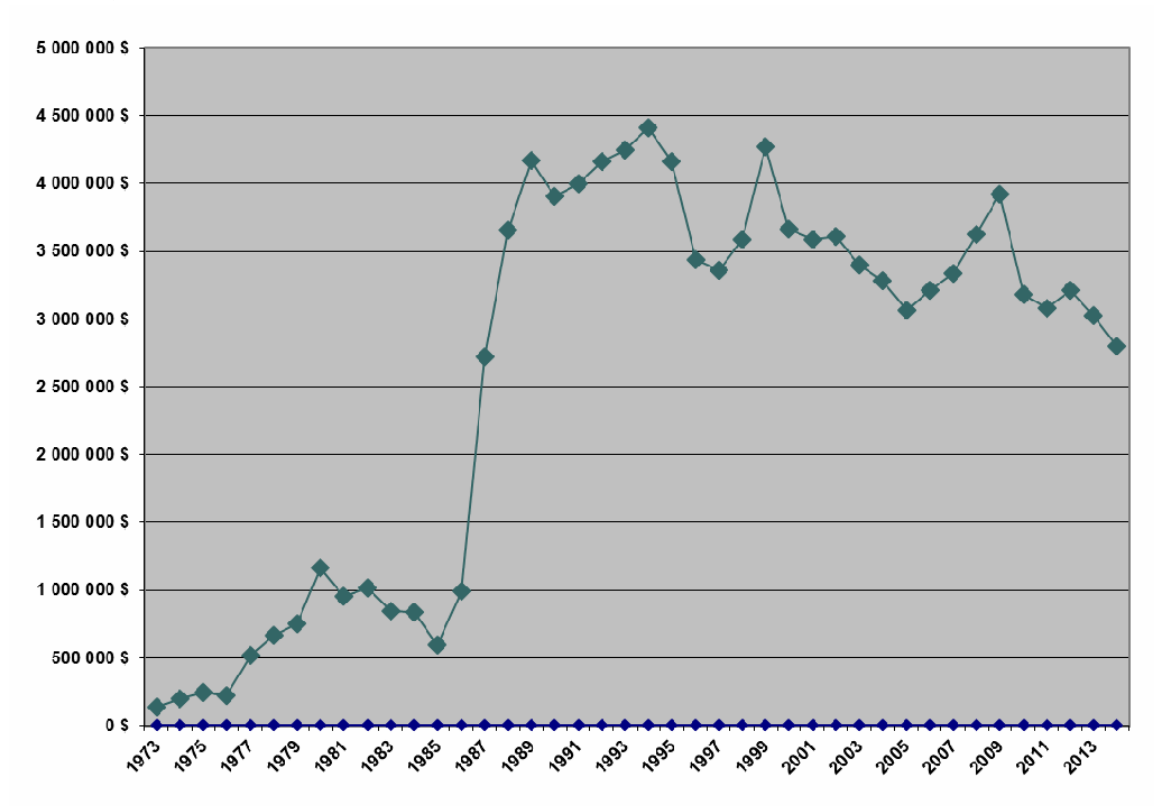
Au Québec, ce soutien prend la forme de programmes à frais partagés entre l'État, les compagnies forestières et les propriétaires selon deux formules complémentaires. Premièrement, le programme d'aide à la mise en valeur administré par les agences régionales de mise en valeur des forêts privées permet aux propriétaires d'effectuer des travaux sylvicoles sur leurs propriétés. Dans un deuxième temps, le programme de remboursement des taxes foncières permet aux producteurs forestiers reconnus de

réaliser des travaux sylvicoles en échange d'un crédit d'impôt remboursable pouvant aller jusqu'à 85% de leurs taxes foncières.

Peu importe la formule, les travaux réalisés chez un propriétaire forestier sont encadrés professionnellement par un groupement forestier, une firme d'ingénieurs forestiers, un entrepreneur sylvicole ou le Syndicat des producteurs de bois.

Malheureusement, le financement des programmes de mise en valeur a chuté au cours des dernières années, passant de plus de 4 M \$ dans les années 90 à moins de 3 M \$ en 2014. Les pressions à la baisse sur les enveloppes du programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées et du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier-Volet 2, conjuguées à la disparition du programme d'investissements sylvicoles sont les principales raisons de la chute dans les investissements.

HISTORIQUE DES SOMMES INVESTIES DANS LA MISE EN VALEUR AU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN



Ces compressions sont dommageables puisque que les budgets actuels sont utilisés principalement pour le reboisement et l'entretien de plantations, laissant peu de place aux travaux d'éducation de peuplement et aux éclaircies commerciales qui seront nécessaires pour optimiser les investissements du passé.

Par conséquent, si on souhaite favoriser l'engagement des propriétaires dans l'aménagement forestier et optimiser le rendement de nos boisés, il est essentiel de stabiliser le financement des activités sylvicoles.

ORIENTATIONS PROPOSÉES :

Afin d'améliorer et de favoriser les investissements sylvicoles chez les propriétaires forestiers, le Syndicat des producteurs de bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean propose :

- Le maintien du programme de mise en valeur des forêts privées à son niveau actuel;
- L'accès à des programmes de financement supplémentaires permettant la mise en place d'une stratégie d'intensification de l'aménagement forestier dans les forêts privées de la région.

ACCROÎTRE LA SYNERGIE ENTRE LES BOIS DES FORÊTS PRIVÉES ET PUBLIQUES

La possibilité forestière dans les forêts privées de la région a augmenté de plus de 30% dans les dernières années. La hausse de cette possibilité s'explique principalement par l'arrivée à maturité des plantations effectuées avant 1990. Cette augmentation se traduit par une hausse de la disponibilité de bois pour l'approvisionnement des usines de la région. Le Syndicat utilise le concept de bois mobilisable pour décrire les volumes pouvant être récoltés sur un territoire. Ces volumes sont déterminés en fonction des historiques de livraison et des habitudes des propriétaires. Les volumes mobilisables supplémentaires générés par la hausse de la possibilité forestière pourraient permettre une augmentation des retombées économiques dans les communautés.

Toutefois, de son côté, l'État rend disponible des volumes de bois aux usines de la région par le biais de garanties d'approvisionnement et d'un mécanisme d'enchères des bois de la forêt publique. De plus, depuis 2007, la fermeture d'usines et la non récolte des bois durant la crise forestière ont rendu disponibles d'importants volumes de bois supplémentaires dans la région. Ces volumes de bois ont été alloués par des ventes de gré à gré ou simplement ajoutés aux garanties existantes au détriment de celui des forêts privées, créant ainsi un déséquilibre dans le marché des bois ronds dans la région. Il en résulte que le bois de la forêt privée a eu de la difficulté à trouver preneur durant cette période.

Bien sûr, pour pallier à cette situation, l'État a mis en œuvre au cours des années des mécanismes légaux pour tenter de corriger les imperfections du marché. D'une part, la loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche permet aux producteurs de se regrouper au sein des plans conjoints pour commercialiser leurs produits. D'autre part, la loi sur l'aménagement forestier durable du territoire forestier assure, théoriquement, un caractère résiduel du bois de la forêt publique sur les marchés afin que le bois de la forêt privée ait un accès prioritaire aux usines de transformation.

L'histoire nous apprend que ces mécanismes sont efficaces quand les conditions de marché sont bonnes, mais sont déficients en situation de marché imparfait comme nous l'avons vécu depuis la crise de 2007 ou en cas de perturbations naturelles majeures nécessitant la récupération rapide des peuplements endommagés.

Par conséquent, nous croyons nécessaire la mise en place de mécanismes de coordination entre la disponibilité de bois en forêt publique et privée qui permettrait de profiter d'une réelle synergie entre les deux modes de tenure.

ORIENTATIONS PROPOSÉES :

Afin d'améliorer et d'accroître la synergie entre les bois des forêts privées et publiques le Syndicat des producteurs de bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean propose :

- La mise en place d'un mécanisme formel d'évaluation de l'état des marchés avant d'allouer des volumes supplémentaires de bois en provenance des forêts publiques par enchères ou ventes de gré à gré.

AMÉLIORER L'ENVIRONNEMENT D'AFFAIRES DES PRODUCTEURS FORESTIERS

Dans le contexte actuel, l'accroissement des retombées économiques passe principalement par l'accroissement de la production de bois chez un plus grand nombre de propriétaires forestiers. Le propriétaire étant le seul gestionnaire de sa forêt, il revient strictement à lui-même de prendre la décision de produire du bois ou de ne pas en produire. Selon notre expérience et la littérature scientifique, la décision de récolter du bois pour un producteur est influencée par un ensemble de facteurs complémentaires :

1. L'activité doit correspondre à ses motivations personnelles. Le lien de l'activité sylvicole avec ses valeurs personnelles et la contribution de l'aménagement forestier à son identité seront des facteurs importants dans sa décision.
2. Une opportunité d'affaires doit se présenter, c'est-à-dire que sa forêt doit être mature, un marché doit exister pour son bois et la récolte doit s'avérer lucrative.
3. La réglementation provinciale et municipale doit permettre la réalisation de cette activité sur une base rentable et le traitement fiscal doit être raisonnable.
4. Un soutien technique est nécessaire pour supporter les travaux d'aménagement forestier et de récolte, la commercialisation et le transport.

Outre les motivations personnelles, ces facteurs définissent l'environnement d'affaires des propriétaires forestiers s'engageant dans la production de bois. Malheureusement, l'analyse d'une série d'indicateurs effectuée par la Fédération des producteurs forestiers du Québec en 2014 nous démontre que cet environnement s'est malheureusement détérioré entre 2004 et 2014, et ce, malgré la récente reprise dans l'industrie forestière. Mise à part la possibilité forestière à la hausse, tous les autres indicateurs comme les volumes achetés, les prix moyens consentis, le niveau de taxation et les budgets d'aménagement démontrent une détérioration de l'environnement d'affaires des producteurs forestiers au cours des dix dernières années.

Conséquemment, si nous voulons accroître la production de bois chez un plus grand nombre de producteurs il sera essentiel d'améliorer leur environnement d'affaires. Parmi les mesures les plus importantes :

ORIENTATIONS PROPOSÉES :

Afin d'améliorer et de favoriser l'environnement d'affaires des propriétaires forestiers, le Syndicat des producteurs de bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean propose :

- De reconnaître et favoriser la mise en marché collective qui permet de balancer le rapport de force entre les vendeurs et les acheteurs et ainsi, obtenir des prix qui reflètent les coûts de production, le risque associé aux activités sylvicoles et une rémunération sur le capital investi.
- La mise en place d'un taux de taxation municipale distinct pour les boisés sous aménagement, à l'instar de ce qui existe pour les secteurs commercial, industriel ou résidentiel qui permettrait aux municipalités qui le désirent d'encourager cette production sur leur territoire.
- La mise en place d'un système fiscal soutenant la production de bois par l'abolition de la taxe de 10% sur les opérations forestières, la simplification des règles d'admissibilité au Programme de remboursement des taxes foncières pour les producteurs forestiers et la création d'un régime d'épargne et d'investissement sylvicole qui permettrait d'utiliser le revenu de la vente de bois pour financer des travaux sylvicoles dans les années suivant la récolte.
- La mise en place d'une réglementation municipale visant les mauvaises pratiques environnementales plutôt qu'un encadrement des pratiques sylvicoles reconnues et prescrites par des ingénieurs forestiers qui permettrait de réduire les procédures et les frais pour obtenir un permis d'abattage d'arbres.
- La mise en place d'une stratégie industrielle axée sur des produits à haute valeur ajoutée et en particulier dans les essences où il n'y a pas de preneur comme le tremble.
- Un plan spécial pour la réouverture ou le remplacement de l'usine de Chambord.

MAINTENIR ET RENOUVELER LA MAIN D'ŒUVRE FORESTIÈRE

Les propriétaires forestiers ont de plus en plus besoin de conseils techniques et d'ouvriers sylvicoles pour les soutenir dans la mise en valeur de leurs boisés et la commercialisation des bois qui y sont récoltés. Les services offerts par les groupements forestiers, les entrepreneurs sylvicoles et forestiers, les syndicats de producteurs de bois et les firmes d'ingénieurs sont largement connus et utilisés.

Ainsi, le maintien et le renouvellement d'une main-d'œuvre intervenant chez les propriétaires forestiers sont donc essentiels pour assurer la mise en valeur des boisés. La problématique liée au travailleur sylvicole ne diffère pas énormément si ce dernier

œuvre en forêt publique ou privée. Les conditions de travail difficiles, la rémunération à forfait et l'attrait exercé par d'autres secteurs d'emplois sont autant de facteurs qui fragilisent le recrutement et la capacité de rétention de cette main-d'œuvre.

Il est toutefois important de ne pas occulter le rôle prédominant du propriétaire forestier et de sa famille dans la planification et la réalisation des travaux sur les lots privés. Le sentiment d'appartenance des propriétaires envers leurs forêts assure une meilleure protection des investissements sylvicoles et leur rendement. À ce titre, la relève est un élément essentiel sur lequel il faut travailler.

Pour attirer et retenir la main-d'œuvre dans les organisations œuvrant en forêt privée, ou permettre au propriétaire de réaliser lui-même ses travaux, il est essentiel de pouvoir offrir des conditions de travail stables et bien rémunérées, dans un contexte où ce travail revêt un caractère saisonnier.

ORIENTATIONS PROPOSÉES :

Afin d'améliorer, de maintenir et de renouveler la main-d'œuvre forestière, le Syndicat des producteurs de bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean propose :

- D'annoncer les budgets des programmes de mise en valeur des forêts privées trois années d'avance afin de mieux planifier la mobilisation de la main-d'œuvre.
- La mise en place d'un programme de soutien financier aux entrepreneurs forestiers afin de soutenir la mécanisation des opérations d'aménagement forestier et de récolte de bois.

CONCILIER LA RÉCOLTE DE BOIS ET LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Par leur localisation et leur composition, les forêts privées de la région jouent un rôle critique dans le maintien de la biodiversité, de la qualité de l'air et de l'eau et contribuent à la richesse des paysages.

Le morcellement du territoire privé en milliers de propriétés forestières présente à la fois une opportunité et une contrainte pour maintenir les services environnementaux générés par la forêt privée. D'une part, les décisions des propriétaires forestiers s'appliquent principalement sur de petites superficies de 40 hectares ou moins, ce qui limite les impacts environnementaux liés aux mauvaises pratiques. D'autre part, l'addition de milliers de décisions exercées de façon indépendante à l'échelle d'une seule propriété peut générer des impacts environnementaux significatifs à l'échelle régionale, même si localement ces impacts apparaissent négligeables.

La société d'aujourd'hui appuie la recherche d'un équilibre entre la protection des services environnementaux pour le bien de la collectivité et le droit de propriété. Pratiquement, dans la région et ailleurs au Québec, cela s'est traduit par l'adoption d'une réglementation municipale encadrant l'abattage d'arbres et la protection du couvert forestier. À l'échelle locale, l'atteinte du point d'équilibre entre la contrainte légale exercée sur le propriétaire forestier et les exigences de la société demeure un défi dans bien des cas. À cet effet, il importe d'éviter que les municipalités mettent en place

des exigences réglementaires qui hypothèquent la réalisation des travaux d'aménagement forestier reconnus.

La certification des pratiques forestières est un autre exemple de mesures mises en œuvre pour encourager des pratiques d'aménagement forestier répondant à une norme de gestion durable reconnue. Ces normes visent à fournir aux consommateurs de produits forestiers l'assurance que leur approvisionnement provient de forêts gérées selon des normes de développement durable. On retrouve diverses normes de certification forestière. Les normes qui sont principalement utilisées dans la région sont celles du Forest Stewardship Council (FSC) et du Sustainable forestry initiative (SFI). Le Syndicat des producteurs de bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean, même s'il possède un système de gestion environnementale reconnu par la norme ISO 14000, n'a pas encore souscrit à l'une ou l'autre de ces normes à cause des coûts importants de leur mise en œuvre dans le contexte de la forêt privée. L'insécurité qui règne présentement dans l'industrie forestière rend difficile le financement d'une telle initiative.

Orientations proposées :

Afin d'améliorer et de concilier la récolte de bois et la protection de l'environnement, le Syndicat des producteurs de bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean propose :

- De soutenir financièrement l'implantation d'une norme de certification forestière reconnue sur le territoire du Syndicat
- De favoriser la mise en place d'une réglementation municipale sur l'abattage d'arbres et la protection du couvert forestier uniforme sur le territoire du Syndicat.

CONCLUSION

Plusieurs facteurs doivent être réunis pour augmenter l'activité de production de bois et de récolte chez les propriétaires forestiers afin de consolider et accroître les retombées reliées à la forêt privée du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

D'abord, les motivations personnelles ou familiales de détenir un boisé sont un prérequis pour favoriser des activités d'aménagement forestier et de récolte des bois. Toutefois, la présence d'une opportunité financière liée aux prix du bois sur les marchés ou à la disponibilité de subventions gouvernementales influencera l'étendue et le calendrier des travaux qui seront entrepris. Ensuite, le cadre réglementaire et fiscal déterminera la faisabilité du projet pour les propriétaires. Finalement, la majorité de ceux-ci devront être soutenus techniquement par des professionnels de l'aménagement forestier, de la plantation à la commercialisation des bois.

C'est la combinaison de tous ces facteurs qui fera augmenter l'activité de production de bois et de récolte chez les propriétaires de la région. Certains de ces facteurs relèvent de la sociologie et répondent à des éléments culturels lents à changer. Cependant, la plupart de ceux-ci peuvent être influencés dans des décisions gouvernementales et

peuvent donc être canalisés dans le but d'augmenter les retombées liées à la forêt privée de la région.

BIBLIOGRAPHIE

CÔTÉ, M.-A. ET M.-A. RHÉAUME. *Portrait économique des activités sylvicoles en forêt privée (emplois et chiffre d'affaires)*. Fédération des producteurs forestiers du Québec. Longueuil, octobre 2014, 19 pages.

FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS FORESTIERS DU QUÉBEC. *La fiscalité pour renforcer l'économie forestière*. Longueuil, 6 octobre 2014, 23 pages.

FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS FORESTIERS DU QUÉBEC. *Optimiser la production de bois dans les forêts privées québécoises*. Longueuil, octobre 2014, 32 pages.